

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 5 décembre 2018

Nom de l'école : École secondaire Kénogami	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 6 novembre 2018	Nombre d'élèves : 736 élèves	Nom de la direction : Sylvie Bergeron Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : Patrice Côté
---	---	---------------------------	---------------------------------	---

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Patrice Côté, Éric Guay, Sonia Bouchard, Suzanne Potvin et Cathy Boily.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :

- Un encadrement adéquat où les élèves sont amenés à se responsabiliser et à se développer tout en tenant compte de leurs talents et de leurs difficultés.
- Un milieu de vie permettant le développement des compétences où chaque élève reçoit un enseignement de qualité privilégiant le bien-être, la persévérance, la rigueur et une connaissance approfondie de sa langue maternelle.

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.*

Notre objectif annuel est le suivant : *diminuer de 10 %, les événements de violence physique et verbale dans les casiers d'ici juin 2019.*

Nos principaux moyens : *Accueil des nouveaux élèves de présecondaire et première secondaire régulier et PEI accompagnés de leurs parents (visite de parents). Tournée de classe et promotion des règles de vie par la direction. Activité d'apprentissage : «Le respect on y gagne ! et L'influence des pairs». Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en classe (vie sa vie sans violence et cyberintimidation). Soutenir les élèves et mise en place de vigie : l'ESKouade. Tenir des registres de manifestations de violence (bilan par courriel). Rencontre de tous les élèves pour promouvoir les règles de vie et informations sur la loi de l'Instruction publique, éléments en lien avec l'intimidation et la violence. Bonification des procédures et modalités du système d'encadrement avec les enseignants-ressources. Références aux partenaires sociaux. Interventions auprès des élèves et registre de prévention de la violence. Ateliers sur le consentement amoureux en 2^e secondaire. Ateliers sur la violence dans les relations amoureuses en 3^e secondaire et 4^e secondaire (Couloirs de la violence amoureuse). Création d'un sous-comité incluant les surveillants.*

Quel est le mandat du comité?

Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place les moyens pour le soutenir.

Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?
 Libération des membres de l'équipe, concertation/discussion. Prise de connaissance de la documentation sur le sujet. Publication de nos objectifs et assurer la mise en place des moyens. Rétroaction et bilan.

Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?
 Mise sur pied d'un comité. Informer le personnel lors d'assemblées générales de l'évolution du dossier. Mobilisation du personnel. Capsules psychoéducatives (sensibilisation). Diffusion d'informations lors des tables de gestion participative et lors des réunions mensuelles des services complémentaires où le sujet est abordé de façon continue. Production d'une capsule vidéo faisant la promotion de nos quatre valeurs école : bienveillance, écoute, confiance et respect.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation	Bilan et notes
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;</p>	<p>A) Données déjà existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QES 2014. • Outils de compilations mensuelles des actes de violence dans l'école. • Références en classe-ressource. • Formulaire de manquements. • Cartable (registre) concernant la prévention de la violence. <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des données lors de tables des services à l'élève et lors des rencontres de niveaux. • Rencontres hebdomadaires entre TES, psychoéducateur, psychologue, infirmière et directrice adjointe les mercredis matin (table des services directes à l'élève). • Rencontres du comité (1 rencontre initiale + 1 rencontre de suivi, au besoin + 1 rencontre bilan) • Passation du questionnaire SEVEC afin d'avoir un portrait de l'école versus la violence. • Passation d'un sondage (cueillette de données et diffusion de résultats) pour établir et construire le projet éducatif 2019-2022. 	<p>Lors de la table des services complémentaires nous discutons des compilations mensuelles, des actes de violence et du bilan comparatif des quatre dernières années en avril.</p> <p>Cette année, nous avons fait 3 rencontres incluant le projet tact-éthique.</p> <p>Des analyses de taux de satisfaction ont eu lieu et les jeunes sont satisfaits.</p> <p>L'an prochain continuer l'évaluation et faire l'évaluation de façon informatique.</p> <p>Pour l'an prochain, possibilité d'utiliser l'outil « SEVEC » afin d'avoir un portrait de l'école.</p> <p>Faire une activité brise-glace encore l'an prochain.</p>
	<p>Nos enjeux prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la sensibilisation de l'équipe-école. 2. Augmenter la mobilisation du personnel pour que la bienveillance rejaille sur nos élèves. 	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ;</p>	<p><i>Pratiques en place</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage de phrases en lien avec la bienveillance. • Accueil des nouveaux élèves de présecondaire et première secondaire régulier et PEI accompagnés de leurs parents (visite de parents). • Tournée de classe et promotion des règles de vie par les directions, 2 à 3 fois par année. Activité d'apprentissage : «Le respect on y gagne ! et L'influence des pairs». • Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en classe (vie sa vie sans violence et cyberintimidation). • Sensibilisation des élèves à la cyberintimidation. • Soutenir les élèves et mise en place de vigie : l'ESKouade. • Tenir des registres de manifestations de violence (bilan par courriel). • Rencontre de tous les élèves pour promouvoir les règles de vie et informations sur l'Instruction publique et les éléments en lien avec l'intimidation et la violence. • Bonification des procédures et modalités du système d'encadrement avec les enseignants-ressources. • Références aux partenaires sociaux. • Interventions auprès des élèves et registre de prévention de la violence. • Ateliers sur le consentement amoureux en 2^e secondaire. • Ateliers sur la violence dans les relations amoureuses en 3^e secondaire et 4^e secondaire (Couloirs de la violence amoureuse). • Diverses activités éducatives et sociales impliquant l'équipe-école (sorties éducatives sportives). • En secondaire 2 et secondaire 5, une tournée de classes a été faite sur la gestion du stress et de l'impulsivité. • Programme Funambule (6 rencontres) • Activités lors de la semaine de la « Bienveillance » sur le thème de l'accueil (pomme et chocolat) et de celle de la St-Valentin. • Bonifier l'offre des jeux à la cafétéria et organiser des compétitions aux jeux de tables dans les moments de transition (Patro) • Partenariat avec la communauté (Patro de Jonquière) pour la prévention et le décrochage scolaire. 	<p>Mai - juin 2019</p>	<p>Juin 2019</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
	<i>Pratiques à renforcer</i>			
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement de l'espace de stationnement et de la zone des fumeurs. • Ateliers sur la citoyenneté numérique en collaboration avec le Cégep de Jonquière. • Inauguration de la galerie de la « Bienveillance » par un concours d'arts. • Ajout d'un surveillant. 	Mai-juin 2018	Juin 2019
À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence				
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre(s) de parents. • Soutien aux parents. • Signature des règles de vie dans l'agenda. • Carnet de route. • Arrimage primaire/secondaire (rencontres et diverses activités). • Bonifier l'information concernant le plan de lutte dans la section «service à l'élève» du site Internet de l'école. • Augmenter la collaboration avec les parents avec le nouveau système de «communication aux répondants» par courriel. • Informer le CE. • Fournir un document aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à l'intimidation et la violence. • Produire un bilan annuel destiné aux parents. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Page Facebook pour publiciser les bons coups et sensibiliser les parents. • Impliquer des parents dans l'élaboration du projet éducatif. 		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	_____	_____	_____
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de manquements. • Feuilles de demande de services à l'élève. • Dénonciation verbale. • Réaliser un schéma visuel du protocole de notre plan d'action contre l'intimidation et la violence. • Diffuser ce schéma sur le site Internet et dans l'agenda scolaire. • Bâtir le protocole du plan d'action et le diffuser. • Publiciser l'utilisation du formulaire de référence pour des services directs à l'élève (personnel de l'école et élèves) 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'encadrement incluant les manquements. • Cahier d'avertissements. • Appels aux parents. • Suivi personnalisé des élèves impliqués. • Médiation, rencontres et/ou temps de réflexion. • Table des services à l'élève. • Diffusion de l'information aux intervenants concernés par courriel. • Publiciser l'information qui est sur le site Internet et dans l'agenda scolaire. • Réviser le protocole du plan d'action et aide-mémoire à l'intérieur de l'agenda dans la section encadrement (p. 20-21). 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • De la part des enseignants-ressources, participer et contribuer au cahier d'avertissements. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>				
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux désignés pour le dépôt de l'information (classe-ressource) et des rencontres. • Dossiers dans un endroit sécurisé (classe-ressource). • Appel des élèves au secrétariat (discrétion). • Techniques d'intervention pour sécuriser le jeune dans sa dénonciation. • Informations transmises aux élèves de 1^{re} secondaire lors des différentes activités des services complémentaires (de façon verbale et écrite). 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les discussions de couloirs concernant les cas d'élèves. 	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l' auteur d'un tel acte ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre(s) avec un intervenant du milieu (TES, psychoéducateur, psychologue et stagiaires dans ces domaines selon les besoins). • Communication obligatoire et rencontre(s) au besoin avec les parents. • Référence(s) à des ressources internes ou externes au besoin (CRM, CLSC, organismes communautaires et partenaires locaux). • Signalement à la protection de la jeunesse au besoin. • Intervention(s) avec le policier communautaire au besoin (avertissement, renvoi, mesures judiciaires ou extrajudiciaires). • Rencontre(s) avec les victimes et agresseurs dans la semaine suivant l'acte de violence. • Collaborer avec des organismes comme : le Transit, Justice alternative, Chambrée, Maison de l'Espoir, S.O.S. Jeunesse et CLSC sur mesures volontaires. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>				
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de manquements. • Sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension interne ou externe (voir protocole). • Rencontre avec un policier communautaire au besoin. • Possibilité de dépôt d'une plainte policière à la sûreté municipale. • Création d'une feuille d'avertissement pour dossier de l'élève et consignée dans le cartable d'avertissement 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
9. <u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication(s) avec les parents. • Rencontre(s) avec les intervenants. • Communication(s) entre les intervenants et les parents. • Rencontre avec l'agresseur et la victime dans la semaine suivant l'évènement. • Signalement au protecteur de l'élève pour les cas extrêmes. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <u>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</u> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination pour les travaux d'une équipe afin de lutter contre la violence et l'intimidation. • Appui à tout regroupement d'élèves qui souhaitent réaliser des travaux ou activités pertinents contre l'intimidation et la violence. • Informer tout le personnel de l'école des règles de conduite, des mesures de prévention et de la procédure en cas de plainte et d'intimidation ou de violence. • Promouvoir le plan de lutte par le biais du site Internet de l'école et le courriel auprès de la communauté. • Communiquer le bilan des résultats du plan de lutte annuellement au conseil d'établissement, aux parents et aux membres du personnel de l'école. • Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
Il doit également prévoir <u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents. • Sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, voir même un changement d'école s'il y a récurrence (article 96.27 LIP) • Mesures d'accompagnement lors de la réintégration. • Suggestion aux parents de déposer une plainte policière à la sûreté municipale. • Désignation d'une personne responsable du plan de lutte. • Ententes avec les policiers et le CLSC et autres organismes. • Émettre un rapport sommaire à la direction générale de la commission scolaire d'une plainte relative à l'intimidation (cas majeur) et communiquer un bilan des résultats de notre plan de lutte. 	Année scolaire 2018-2019	Juin 2019
	<i>À renforcer</i>	_____	_____	_____
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____